

ARRETE DU MAIRE

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

ARRETE

CANTON DE
DOUVVIN

COMMUNE DE
VERMELLES

Le Maire de la Commune de VERMELLES,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.2 et L2213.1

Vu le Code de la Route,

Vu l'avis favorable de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de l'inauguration, organisée par les Diggers de la côte 70 d'Auchy les Mines, du Mémorial des Tunneliers Australiens jouxtant la RD39 et prévenir les accidents

ARRETE

Objet : ROUTE BARREE

ARTICLE 1 : Afin de faciliter le déroulement de l'inauguration du Mémorial des Tunneliers Australiens jouxtant la RD39, la circulation sera interdite sur la rue Jules Guesde (RD39) le samedi 20 juillet 2024 de 12h à 19h à partir du croisement avec la rue Voltaire à la limite d'agglomération

ARTICLE 2 : La déviation se fera par la RD 75, RD941 et RD947

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par les soins de l'organisateur les Diggers de la côte 70 et sera conforme à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 relative à la signalisation temporaire des routes.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police et le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à la Direction Générale des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois, Lys Romane, au Service Départemental d'Incendie de Secours, au CIS Haisnes/Vermelles.

Fait à VERMELLES, le 10 juin 2024
Le Maire,
A. DE CARRION

